

De Jourform à Jourdep

Bernard Adrian*

15 novembre 2004

Table des matières

1 Historique	2
1.1 Contexte	2
1.2 Début de Jourform	2
1.3 Diffusion et améliorations	2
1.4 Maturité	3
1.5 De Jourform à Jourdep	3
2 Utilisation de Jourform	3
2.1 Saisie des données	3
2.2 Obtention des résultats	3
3 Principes de fonctionnement	3
3.1 Récupération des données	3
3.2 Calculs	6
3.3 Affichage des résultats	7
4 Remerciements	7

Table des figures

1 Formulaire de saisie	4
2 Page de résultats	5

En quelques mots :

Ce document a pour but de présenter Jourform et le projet Jourdep.

Introduction

Jourform est une application utilisée dans les Agences Locales pour l'Emploi pour calculer la prise en charge par l'ASSEDIC des frais de déplacements des demandeurs d'emploi en formation.

* bidouilleur certifié Zozo 20012

1 Historique

1.1 Contexte

En 2001, le PARE¹ a institué un nouveau mode de calcul pour la prise en charge des frais de déplacements pour les demandeurs d'emploi en formation. D'une part, la prise en charge n'était plus forfaitaire, mais surtout les accords entre l'ANPE et l'UNEDIC prévoyaient qu'il revenait aux conseillers ANPE de faire le calcul.

Au cours du second semestre 2001, alors que les entrées en formation battaient leur plein, les conseillers ANPE devaient, calendrier et calculatrice en main :

- calculer le nombre de jours ouvrables compris entre la date de début et de fin de formation²,
- appliquer le barème de l'ASSEDIC,
- évaluer le montant de la prise en charge globale et reporter ce montant sur le formulaire DAF³.

Fin 2001, les conseillers ne disposaient pas d'un tableur sur leur poste de travail. Peu d'entre eux étaient d'ailleurs formés pour s'en servir.

1.2 Débuts de Jourform

Découvrant à l'époque le JavaScript, j'ai commencé par créer un formulaire avec la date de début et la date de fin de formation. Le script récupérait les dates et calculait la différence entre les deux. Une formule de calcul permettait d'exclure les samedis et les dimanches. Assez rapidement, le script a été amélioré pour exclure les jours fériés.

L'application du barème de l'ASSEDIC au nombre de jours calculé par Jourform a permis dans la foulée d'automatiser l'ensemble du calcul pour les déplacements sans hébergement.

1.3 Diffusion et améliorations

La diffusion, début 2002, de Jourform sur le site Innov'échange de l'ANPE⁴ a permis à de nombreux collègues de l'utiliser et de demander des améliorations.

L'amélioration principale est venue de la demande d'une collègue qui souhaitait que les jours fériés décomptés de la période soient affichés sur la page de résultat. Pour répondre à cette demande, il ne suffisait plus de compter les jours, mais il fallait les stocker en mémoire jusqu'à l'affichage des résultats. Le script a été entièrement retravaillé, ce qui a permis d'apporter d'autres améliorations importantes :

- le calcul du nombre des nuitées et des allers-retours en cas d'hébergement sur le lieu de formation
- la prise en compte d'éventuelles interruptions⁵.

¹Plan d'Action pour le Retour à l'Emploi

²les durées de formation varient en général de quelques semaines à deux ans

³Demande d'Aide à la Formation

⁴site interne aux agents ANPE destiné à valoriser et diffuser les innovations

⁵à l'occasion des fêtes de fin d'année par exemple

1.4 Maturité

Suite à ces améliorations, Jourform a atteint la maturité et n'a pas évolué pendant un peu plus d'un an.

En septembre octobre 2004, à l'occasion de l'adaptation de Jourform au calendrier des jours fériés d'Alsace-Moselle, le code JavaScript a été revu et amélioré.

1.5 De Jourform à Jourdep

La publication de Jourform sur le site de l'ADULLACT⁶ a pour but de transformer Jourform en Jourdep. En effet, le calcul des frais de déplacements n'est pas une problématique spécifique aux demandeurs d'emploi, *elle existe aussi dans de nombreuses entreprises, administrations et collectivités territoriales.*

Le choix de l'interface (n'importe quel navigateur web acceptant le JavaScript) permet d'utiliser Jourform-Jourdep quelque soit l'environnement de travail. On peut l'utiliser à distance ou en local, y compris sur un poste non relié à internet pourvu qu'il soit équipé d'un navigateur et qu'on ait copié le fichier jourform.html depuis un support amovible.

Après adaptation au barème de prise en charge des frais de déplacement pour votre entreprise, administration ou collectivité territoriale, Jourdep pourrait vous *rendre service.*

2 Utilisation de Jourform

2.1 Saisie des données

L'utilisateur saisit au minimum (voir Fig.1 page 4) :

- la date de début
- la date de fin
- la distance kilométrique d'un aller-retour

Un clic sur le bouton « Valider » déclenche les calculs et ouvre une nouvelle fenêtre dans laquelle sont affichés les résultats.

2.2 Obtention des résultats

Les résultats sont affichés (voir Fig.2 page 5) et peuvent être exploités immédiatement.

3 Principes de fonctionnement

3.1 Récupération des données

3.1.1 initialisation des dates

Les dates de début et de fin sont initialisées au 16 mai 2012. Cette date a été choisie arbitrairement dans un mois de 31 jours d'une année bissextile.

⁶Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour l'Administration et les Collectivités Territoriales : <http://www.adullact.org>

FIG. 1 – Formulaire de saisie

Calcul des remboursements de frais kilométriques et de repas (demandes d'aide à...)

Echier Edition Affichage Aller à Marque-pages Outils Aide

file:///home/bernard/jourform.html

saisie des dates de début et de fin de formation

27 10 04 premier jour (JJ/MM/AA)
30 06 06 dernier jour (JJ/MM/AA)

300 km aller et retour

hébergement : oui non

La formation se déroule en Alsace ou en Moselle

Avant de valider, saisissez les interruptions s'il y a lieu.

Valider Effacer

**J
O
U
R
F
O
R
M**

saisie des interruptions

du 20 12 04
au 02 01 05

du 21 12 05
au 05 01 06

du
au

du
au

Ceci est la version 4 de Jourform
Evolutions par rapport aux versions précédentes :

1. prise en compte possible des jours fériés d'Alsace et de Moselle
2. amélioration de la vitesse de calcul des jours fériés
3. révision du code javascript en vue d'éventuelles modifications ultérieures
4. standardisation des codes html et javascript

Pour toute proposition d'amélioration, contacter : [Lorraine Wagenmann](#) ou [Bernard Adrian](#).

Merci !

Terminé

FIG. 2 – Page de résultats

Pour une formation allant du mercredi 27 octobre 2004 au vendredi 30 juin 2006

Voici le nombre de jours de formation : 404
samedis, dimanches, jour(s) férié(s) et interruption(s) exclus

jours fériés	interruptions
lundi 1er novembre 2004	
jeudi 11 novembre 2004	
lundi 28 mars 2005	
jeudi 5 mai 2005	
lundi 16 mai 2005	
jeudi 14 juillet 2005	
lundi 15 août 2005	du lundi 20 décembre 2004 au mercredi 5 janvier 2005
mardi 1er novembre 2005	du jeudi 22 décembre 2005 au mardi 3 janvier 2006
vendredi 11 novembre 2005	
lundi 17 avril 2006	
lundi 1er mai 2006	
lundi 8 mai 2006	
jeudi 25 mai 2006	
lundi 5 juin 2006	

Voici le nombre d'allers et retours : 91 soit un remboursement de 910 €

Voici le nombre de repas : 404 soit un remboursement de 2424 €

Voici le nombre de nuitées : 313 soit un remboursement de 9390 €

Soit au total un remboursement de 12724 € (pour la durée de la formation) plafonnés à 665 €/mois, ou 800 €/mois dans des cas dûment justifiés

3.1.2 vérification des données saisies

Les vérifications portent sur les points suivants :

- le jour du mois doit être compris entre 1 et 31
- le mois doit être compris entre 1 et 12
- l'année doit être comprise entre 2002 et 2010
- la date de fin doit être supérieure ou égale à la date de début

Ces vérifications sont effectuées sur les dates de début et de fin de formation mais aussi sur chaque période d'interruption.

3.2 Calculs

3.2.1 affectation des dates

La valeur « 16 mai 2012 » est remplacée dans chacune des variables « date de début » et « date de fin » par les valeurs saisies par l'utilisateur.

3.2.2 mise en mémoire

Une routine teste chaque jour de la période⁷. Des tableaux (Array) sont ouverts. L'un d'entre eux servira à stocker les jours fériés. L'autre stockera les jours ouvrables.

Les samedis et dimanches ne sont pas stockés.

3.2.3 mise à l'écart des interruptions

Les jours compris dans les périodes d'interruption sont mis à l'écart des jours ouvrables.

3.2.4 détermination des jours fériés

Un jour férié ne peut bien sûr être décompté de la période que s'il ne tombe ni un samedi, ni un dimanche et s'il n'est pas compris dans une interruption.

Il existe deux types de jours fériés.

- ceux qui tombent à date fixe : 1^{er} mai, 11 novembre...
- ceux dont la date varie : lundi de Pâques, de Pentecôte..

Les premiers sont simplement déterminés par comparaison : si le jour considéré commence par 01/05 c'est un jour férié.

Pour les seconds, il est nécessaire de passer par un calcul préalable. Ils sont tous basés sur la date de Pâques. Jourform contient les dates de Pâques de 2002 à 2010. Les dates des lundis de Pâques et de Pentecôte, de l'Ascension, et éventuellement du Vendredi-Saint⁸ sont calculées pour la ou les années concernées par la période de formation.

Les jours fériés décomptés de la période de formation sont ensuite triés par ordre croissant en vue de l'affichage.

3.2.5 détermination du nombre de trajets et de nuitées

Le calcul est effectué sur le principe suivant :

Pour chaque jour ouvrable⁹ et en cas d'hébergement sur place :

⁷Une fonction permet de compenser les passages aux heures d'hiver et d'été

⁸si l'utilisateur a coché l'option Alsace-Moselle

⁹ici et dans ce qui suit « ouvrable » signifie « ouvrable et non compris dans une interruption »

- si la veille n'était pas un jour ouvrable, un trajet est à effectuer le matin
- si le lendemain est un jour ouvrable, le stagiaire passe la nuit sur place
- si le lendemain n'est pas ouvrable, un trajet de retour est à prévoir

3.2.6 application du barème de l'Unedic

Les nombres de jours de formation, de trajets et de nuitées étant déterminés, il ne reste plus qu'à appliquer le barème de l'Unedic pour calculer la prise en charge.

3.3 Affichage des résultats

La figure 2 page 5 donne un exemple. On trouve dans la fenêtre des résultats :

- le rappel des dates de début et de fin de formation
- le nombre de jours de formation
- la liste des jours fériés compris dans la période
- le rappel des périodes d'interruption
- le nombre des :
 - trajets
 - nuitées
- le total de la prise en charge

4 Remerciements

Les personnes dont les noms suivent ont contribué ou contribuent à Jourform.

Lorraine Wagenmann a travaillé sur la présentation des pages de saisie et de résultat ainsi que sur l'ergonomie de Jourform. Sa demande d'afficher les jours fériés a entraîné une refonte complète du code et des fonctionnalités supplémentaires. Lorraine assure une partie de la correspondance avec les utilisateurs.

Caroline Lefébure a diffusé Jourform sur le site Innov'Echange de l'ANPE et a suivi toutes les mises à jour

Stéphane Burat met Jourform à disposition des 23.000 agents et des partenaires¹⁰ de l'ANPE

André Porte a intégré Jourform à l'Intranet de l'ANPE Lorraine

de nombreux collègues ont fait remonter les bogues au fur et à mesure de l'évolution de Jourform et/ou ont demandé des fonctionnalités supplémentaires

Jean-Marc Lichtle m'a fait découvrir L^AT_EX et a ainsi contribué à cette présentation

¹⁰l'extranet Doc'en ligne est d'ores et déjà accessible à 400 partenaires abonnés dont 3 ministères